

DELIBERATION N°20240625-01

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt -cinq juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 19 juin 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à 5, 13 et 14*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Catherine JUAN, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Florence COCART (*délibérations n° 6 à 12, 15 et 16*)

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Leila ZENATI

Mme Anne-Marie TIBERKANE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

POINT N°01 : ADHÉSION AU RÉSEAU D'ACHAT PARTAGÉ A.D.E.R.E

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique et notamment son article L. 2512-5 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 1802-05 en date du 15 février 2018 portant adhésion à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Ouvert – Yvelines Numérique ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats ;

Vu le projet d'adhésion présenté par l'U.N.ADERE, permettant l'accès à son réseau d'achat partagé référencant près de 150 fournisseurs dans plus de 80 gammes différentes de produits et services ;

Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques locales ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet d'adhésion au réseau d'achat partagé de l'U.N.ADERE.
Les frais d'adhésion sont 50 € TTC par an.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite adhésion et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 et suivants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Nidier FISCHER

Président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.